

6 décembre 2011 - Communiqué de presse

Éclairage sur la carte régionale routière et touristique - édition 2012

Selon une information relayée par divers organes de presse, les cartes de l'IGN figureraient une région Bretagne comprenant cinq départements.

L'Institut géographique national confirme qu'il n'a pas entrepris de réformer le découpage des régions françaises.

« L'institut fait figurer sur les couvertures de ses cartes les départements qui y sont cartographiés en totalité, afin que ses clients soient bien informés du contenu de ces cartes avant leur acte d'achat » précise Véronique Lehideux, directrice de la communication de l'IGN. **« La représentation de départements limitrophes répond à la demande des utilisateurs de voir leur région dans leur environnement géographique. Cette représentation des départements limitrophes est également destinée à faciliter les déplacements en voiture, qui ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Notre carte de la Bretagne permet ainsi de visualiser un déplacement de Nantes à Brest en passant par Quimper, sans qu'il soit nécessaire d'acheter deux cartes différentes. De la même façon, notre carte Pays de la Loire permet de se rendre de Rennes à Nantes en passant par Angers, toujours avec une seule carte. Les limites départementales et régionales sont bien sûr représentées en couverture et sur les cartes elles-mêmes pour que les utilisateurs ne s'y trompent pas. »**

L'IGN édite annuellement une collection de cartes routières régionales. Ces cartes couvrent chacune une ou deux régions administratives complètes et certains de leurs départements limitrophes, en tout ou en partie, pour répondre aux souhaits des utilisateurs.

C'est ainsi, par exemple, qu'en plus de la région proprement dite :

- la carte intitulée « Bretagne » couvre le département de Loire-Atlantique,
- la carte intitulée « Pays-de-la-Loire » couvre le département d'Ille-et-Vilaine,
- la carte intitulée « Poitou-Charentes » couvre le département de Vendée,
- la carte intitulée « Languedoc-Roussillon » couvre les départements de l'Aveyron et du Tarn,

...

Par ailleurs, sur les couvertures de ces cartes, un trait gras marque la limite entre la région administrative stricto-sensu et le ou les départements supplémentaires cartographiés.

Contact presse :

- **Sophie Couturier** : 01 43 98 83 05 - 06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr



L'Institut géographique national est un établissement public placé sous la tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.